

PROCES – VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le MERCREDI 9 MARS 2022 à 18 heures
Salle des Séances – Hôtel de Ville de FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) – M. JOCHUM (BETTING) – M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI (FOLKLING) – M. SPRENGER (FORBACH) – M. DINE (FREYMING-MERLEBACH) - M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) – M. PEDROTTI (MORSBACH) – M. KAISER (PETITE-ROSSELLE) – MM. BINTZ et VERRI (ROSRUCK) – MM. GAUDIG et HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s :

- M. DE NICOLO (BENING-LES-SAINT-AVOLD)
Procuration M. PIVEC
- M. SCHOULLER (BETTING)
- M. PRODOHL (FOLKLING)
Procuration Mme MALINI
- Mme NOWAK (FORBACH)
Procuration M. SPRENGER
- Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration M. DINE
- M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Procuration M. KREVL
- M. DRUT (MACHEREN)
- Mme MARTINEZ (MACHEREN)
- M. STEPIEN (MORSBACH)
Procuration M. PEDROTTI
- M. KOENIG (PETITE-ROSSELLE)
Procuration M. KAISER

Assistent en outre :

- M. TELATIN, Directeur Technique
- Mme DRUI, Assistante de Direction

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2022
2. Compte de Gestion 2021
3. Compte Administratif 2021
4. Contribution des intercommunalités pour l'exercice 2022
5. Budget Primitif 2022

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2022 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. Compte de Gestion 2021

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par la Chef de Service de Gestion Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Chef de Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de Recettes et de Dépenses sont régulières ;

Délibère :

- 1° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

RESULTAT D'EXECUTION 2021					
Subdivisions	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice		Résultat de clôture
			Titres émis	Mandats émis	
Investissement	645 560,66	---	164 909,00	40 518,73	769 950,93
Fonctionnement	200 577,30	---	244 960,50	237 378,08	208 159,72
TOTAL	846 137,96	---	409 869,50	277 896,81	978 110,65

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

■ Total des soldes repris au début de la gestion	:	néant
■ Total des opérations constatées au cours de la gestion	:	néant
■ Total des soldes à la clôture de la gestion	:	néant

3° Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par la Chef de Service de Gestion Comptable n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o
o

3. Compte Administratif 2021

Le Comité Syndical est appelé à vérifier le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2021.

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Antoine SPRENGER, Doyen d'Age.

Le Président du Syndicat a assisté à la délibération, mais s'est retiré au moment du vote.

Le résultat du Compte Administratif pour l'exercice 2021 peut se résumer ainsi :

LIBELLES	SECTIONS		TOTAUX
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	164 909,00 €	244 960,50 €	409 869,50 €
Dépenses de l'exercice	40 518,73 €	237 378,08 €	277 896,81 €
Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent reporté	645 560,66 €	200 577,30 €	846 137,96 €
Excédent de clôture	769 950,93 €	208 159,72 €	978 110,65 €
Déficit de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés (Dép)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser (Rec)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent réel de clôture	769 950,93 €	208 159,72 €	978 110,65 €

Le Comité Syndical
décide

- d'arrêter le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2021 aux chiffres figurant au tableau indiqué ci-dessus
- d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :
 - 208 159,72 € au Compte 002 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2022

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

4. Contribution des intercommunalités pour l'exercice 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la population à prendre en compte dans le cadre de la participation des intercommunalités membres s'élève à :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION (en Euros)
FORBACH	36 539 habitants	146 156 €
FREYMING-MERLEBACH	21 253 habitants	85 012 €
SAINT-AVOLD	18 587 habitants	74 348 €
TOTAL	76 379 habitants	305 516 €

Le Comité Syndical
décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2022 aux chiffres indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

5. Budget Primitif 2022

Le Comité Syndical
après avoir entendu l'exposé du Président
décide

- d'adopter le budget pour l'exercice 2022 arrêté aux sommes finales de :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
• Section d'Investissement	1 764 300,93 €	1 764 300,93 €
• Section de Fonctionnement	528 685,72 €	528 685,72 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DEBATS

M. MARTIN tient à préciser que contrairement à 2021, l'année 2022 sera une année plus importante en matière de travaux notamment par rapport au programme de renaturation de la Merle qui est pratiquement achevé et dont il reste encore les plantations qui seront réalisées en novembre.

Il rappelle également qu'un certain nombre d'opérations vont être réalisées dans le cadre du marché à bon de commandes sur les sites suivants :

- Rue du 28 Novembre à Hombourg-Haut
- Réaménagement de berges à Béning-les-Saint-Avoid
- Enlèvement d'embâcles et stabilisation de berges à Cocheren
- Elagage d'arbres à Morsbach

Par ailleurs, il indique que le SIEAR doit également lancer une étude diagnostic sur les digues recensées par la mission technique de la DREAL à savoir les digues de Betting et Petite-Rosselle.

En outre, il précise qu'un appel à candidature a été lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renaturation de la Rosselle 2

Il rend également attentif les membres de l'assemblée sur le délai de mise en œuvre de ce projet qui doit au préalable faire l'objet d'une étude détaillée pour permettre l'établissement des dossiers Loi sur l'Eau et DIG et l'obtention des subventions correspondantes.

FIN DE LA SEANCE : 18 H 45

Le Président



Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN

